



Vernon  
naturellement solidaire

Date de convocation :  
27 novembre 2015

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 31

Conseillers votants : 27

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2015

L'An Deux Mil Quinze, le Vendredi quatre Décembre, à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame France BROUTY, Doyenne.

#### Etaient présents :

Sébastien LECORNU, Nathalie LAMARRE, François OUZILLEAU, Catherine GIBERT, Thierry CANIVET, Dominique MORIN, Johan AUVRAY, Jérôme GRENIER, Léocadie ZINSOU, Alexandre HUAU-ARMANI, France BROUTY, Agnès BRENIER, Jeanne DUCLOUX, Hervé HERRY, Philippe CLERY-MELIN, Luc VOCANSON, Henri-Florent COTTE, Philippe GUIRAUDON, Nathalie ROGER, Jean-Marie MBELO, Thierry CALOT, Aurélie BLANCHARD, Valentin LAMBERT, Juliette ROUILLOUX-SICRE, Brigitte LIDÔME, Sylvie MALIER, Steve DUMONT, Philippe NGUYEN THANH, Hélène SEGURA, Gabriel SINO, Erik ACKERMANN, Conseillers municipaux.

#### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nicole BALMARY pouvoir à François OUZILLEAU  
Mariemke de ZUTTERE pouvoir à Sébastien LECORNU  
Jean-Claude MARY pouvoir à Steve DUMONT  
Marie-Laure HAMMOND pouvoir à Sylvie MALIER

#### Absents :

Secrétaire de séance : M. HUAU-ARMANI

N° 441/2015

OBJET : Élection du maire

L'an Deux Mil Quinze, le quatre Décembre, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VERNON, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Nathalie LAMARRE, première adjointe ayant accepté la suppléance suite à la démission de Monsieur Sébastien LECORNU, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Sébastien LECORNU, Nathalie LAMARRE, François OUZILLEAU, Catherine GIBERT, Thierry CANIVET, Dominique MORIN, Johan AUVRAY, Jérôme GRENIER, Léocadie ZINSOU, Alexandre HUAU-ARMANI, France BROUTY, Agnès BRENIER, Jeanne DUCLOUX, Hervé HERRY, Philippe CLERY-MELIN, Luc VOCANSON, Henri-Florent COTTE, Philippe GUIRAUDON, Nathalie ROGER, Jean-Marie MBELO, Thierry CALOT,

Aurélie BLANCHARD, Valentin LAMBERT, Juliette ROUILLOUX-SICRE, Brigitte LIDÔME, Sylvie MALIER, Steve DUMONT, Philippe NGUYEN THANH, Hélène SEGURA, Gabriel SINO, Erick ACKERMANN.

Absents ayant donné procuration :

Nicole BALMARY pouvoir à François OUZILLEAU  
Mariemke de ZUTTERE pouvoir à Sébastien LECORNU  
Jean-Claude MARY pouvoir à Steve DUMONT  
Marie-Laure HAMMOND pouvoir à Sylvie MALIER

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame France BROUTY, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Alexandre HUAU-ARMANI. Madame Léocadie ZINSOU et Madame Nathalie ROGER ont accepté d'être assesseurs.

### ÉLECTION DU MAIRE

Madame BROUTY procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

La Présidente, en application des articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, fait appel de candidature au poste de Maire.

Pour l'élection au poste de Maire :

Monsieur François OUZILLEAU au nom du groupe GÉNÉRATIONS VERNON, propose sa candidature.

Monsieur Erik ACKERMANN, pour le groupe VERNON BLEU MARINE, propose sa candidature.

#### Premier tour de scrutin

Madame France BROUTY invite le Conseil à procéder à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Monsieur MARY, Madame LIDÔME, Madame HAMMOND, Madame MALIER, Monsieur DUMONT, du groupe VERNON TOUS ENSEMBLE; Monsieur NGUYEN THANH, Madame SEGURA, Monsieur SINO, du groupe OUI VERNON AVANCE ; ne prennent pas part au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	8
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	27
A déduire bulletins blancs ou nuls.....	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	27
Majorité absolue.....	14

Ont obtenu :

Monsieur François OUZILLEAU : 26 voix (vingt-six)  
Monsieur Erik ACKERMANN : 1 voix (une)

Monsieur François OUZILLEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

.....  
Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
François OUZILLEAU



TRANSMIS EN PREFECTURE LE : 08/12/2015

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié : le 08/12/2015 est exécutoire.

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication.

Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du tribunal administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Accusé réception en Préfecture  
n° 027 - 212706816 - 20151204 - 441 - 15 - DE

